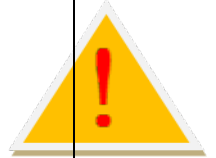




REUNION DU COMITE SYNDICAL

Mardi 24 janvier 2023 à 18 h.

**Espace Bruyères Loisirs Culture (BLC) - Place André Simon,
91680 Bruyères-le-Châtel (plan d'accès joint)**



ORDRE DU JOUR

*Compte-rendu du Comité syndical du mardi 13 décembre 2022
Compte-rendu du Comité syndical du mardi 20 décembre 2022
Délibérations du Bureau syndical du mardi 6 décembre 2022
Décisions du Président du 28 novembre 2022 au 22 décembre 2022*

I. POINTS D'INFORMATIONS

II. DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 24 JANVIER 2023

1 ELECTION DE MEMBRES DU BUREAU – VACANCES DE POSTES DE 2 VICE-PRESIDENTS ET D'UN POSTE DE CONSEILLER DELEGUE

Rapporteur : François CHOLLEY

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, la délibération N° AG 2020/28 du Comité syndical du 24 septembre 2020 a fixé à 15 le nombre de vice-présidents du Syndicat de l'Orge et à 6 le nombre de conseillers délégués composant le bureau.

Or, au cours des années 2021/2022, 3 membres du bureau syndical ont démissionné ou cessé leur fonction :

- M. LARREGAIN (Dourdan et CCDH)
- M. MYOTTE (Forges les Bains CCPL)
- Mme MERRINA (EPT12, MGP pour Viry chatillon)

De fait, 3 postes sont devenus vacants au sein du bureau :

- le poste de 9^e Vice-Président
- le poste de 11^e Vice-Président
- le poste de 1^{er} Conseiller délégué

Le Comité syndical peut, par délibération, décider de supprimer ces postes ou bien de pourvoir à leur remplacement.

En application des articles L5211-2 et L2122-7 du CGCT, les vice-présidents et conseillers délégués doivent être élus de manière successive au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Comité syndical de procéder à ces élections.

2 BUDGET PRIMITIF 2023- RIVIERE

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le BP 2023 - Rivière.

3 COTISATIONS DES MEMBRES 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les cotisations des membres pour l'année 2023.

4 TARIFS 2023 DE LA COMPETENCE COLLECTE EAU PLUVIALE

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 pour les compétences collecte eau pluviale.

5 BUDGET RIVIERE - TARIFS 2023 DES BUREAUX D'ETUDES

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 des bureaux d'études.

6 TARIFS 2023 POUR LA VENTE DE FOIN

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 pour la vente du foin.

7 BUDGET PRIMITIF 2023 - COMPETENCES ASSAINISSEMENT

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le BP 2023 - Assainissement.

8 PROVISIONS 2022 -BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les provisions 2022 sur Budget Assainissement.

9 REDEVANCE ASSAINISSEMENT TRANSPORT - TAUX 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2023 pour la redevance assainissement transport.

10 REDEVANCE ASSAINISSEMENT EPURATION - TAUX 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2023 pour la redevance assainissement épuration.

11 REDEVANCE COLLECTE ASSAINISSEMENT - TAUX 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2023 pour la redevance assainissement collecte.

12 REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - TAUX 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2023 pour la redevance assainissement non collectif.

13 PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) (COMMUNES POUR LESQUELLES LE SYNDICAT EXERCE LA COMPETENCE COLLECTE SAUF CONVENTION PARTICULIERE) - TAUX 2023

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 pour la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) (communes pour lesquelles le Syndicat exerce la compétence Collecte sauf convention particulière).

14 TARIFS APPLIQUES AUX USAGERS POUR LES CONTROLES DE CONFORMITES ET LES BRANCHEMENTS - TARIFS 2023

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 appliqués aux usagers pour les contrôles de conformités et les branchements.

15 REFACTURATION DES FRAIS ENGAGES LORS DES POLLUTIONS - TARIFS 2023

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 pour la refacturation des frais engagés lors des pollutions.

16 TARIFS 2023 DU JEU « A LA POURSUITE DE GOUTEDO »

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2023 du jeu « A la poursuite de Goutedo ».

17 MISE EN PLACE D'UNE PENALITE POUR LES ETABLISSEMENTS NON-CONFORMES AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX EAUX USEES ASSIMILEES DOMESTIQUES ET NON DOMESTIQUES

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser la mise en place d'une pénalité pour les établissements non-conformes aux dispositions relatives aux eaux usées assimilées domestiques et non domestiques.

18 ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LIMOURS POUR LES COMPETENCES TRANSPORT ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : François CHOLLEY

Dans une logique de gestion cohérente de l'assainissement du bassin versant de la Prédécelle et dans un souci d'efficacité technique et administrative et de mutualisation des actions, le SIAL, Syndicat intercommunal de l'assainissement des communes de Pecqueuse, Limours, Forges-les-Bains et Briis-sous-Forges, souhaite adhérer au Syndicat de l'Orge pour l'exercice de la compétence assainissement transport et assainissement non collectif. Une délibération en ce sens sera prise par le SIAL en janvier 2023.

En raison de la procédure de modification des statuts qui nécessite le recueil des avis des membres du Syndicat, cette adhésion est envisagée pour le 1^{er} juillet 2023.

Afin de rendre effective cette adhésion qui a pour conséquence un changement de périmètre du Syndicat de l'Orge :

- Des délibérations concordantes doivent être prises (janvier 2023)
- Le Syndicat de l'Orge doit saisir ses membres pour avis
- Les membres doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le sujet de cette adhésion, l'absence de délibération valant avis favorable (février-avril 2023)
- La majorité qualifiée est requise
- Les 4 préfets du territoire du Syndicat de l'Orge signent un arrêté stipulant le changement de statuts du Syndicat intégrant le nouveau membre.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver l'adhésion du SIAL.

19 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS FONDS VERTS, DSIL, DETR

Rapporteur : François CHOLLEY

L'Etat a publié pour l'année 2023 ses appels à projets dits DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et DETR (dotation aux équipements des territoires ruraux).

De même, il a été mis en place un fond vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Il est proposé de déposer les dossiers correspondant aux projets syndicaux avancés et chiffrés, soit :

- Remplacement de la chaudière des bâtiments de Viry Châtillon
- Isolation de ces mêmes bâtiments
- Audit énergétique pour ces mêmes bâtiments
- Etudes opérationnelles pour la méthanisation des boues de station d'épuration
- Opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Etudes hydrauliques visant la réduction de la vulnérabilité des habitants
- Installation de conteneurs pour le tri des déchets des usagers des espaces naturels de la vallée de l'Orge
- Acquisition de terrains à Saint Germain les Arpajon pour leur renaturation et la reconversion de l'exploitation en agriculture biologique

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à répondre aux appels à projet, et à déposer les dossiers de demandes de subvention correspondants.

III. QUESTIONS DIVERSES